

4. Quels sont aujourd'hui les résultats de votre démarche de développement durable ? Quels bénéfices pouvez-vous en retirer ?



DIZY : « Nous avons pu apprécier la synergie créée par cette forme de travail. L'implication de tous les partenaires, élus, personnel communal, associations, écoles, commerçants, viticulteurs, habitants, est nécessaire pour que la démarche de développement durable se concrétise vraiment. Nombreux sont les habitants qui ont pu se rendre compte qu'ils faisaient déjà du développement durable en pratiquant au quotidien le tri sélectif, en s'équipant en ampoules à économies d'énergies ou encore en participant à la fête des voisins de leur quartier... »

AMBONNAY : « Nous sommes en cours de finalisation des fiches et de leur hiérarchisation. Les bénéfices réels ne sont que pour demain. Par-delà la prise de conscience nous allons petit à petit décliner les fiches actions. Mais fort heureusement nous sommes déjà engagés sur le chemin du durable (gestion du papier, du type de produit d'entretien, réflexion sur l'éclairage public, création d'une salle socio-culturelle la plus passive possible, ...). »

5. Quel message souhaitez-vous transmettre aux communes du Parc qui souhaiteraient à leur tour s'engager dans une démarche de développement durable ?

DIZY : « S'engager dans une démarche de développement durable, c'est vraiment aller vers une meilleure qualité de vie, en renforçant les liens intergénérationnels par la participation active des habitants, en protégeant notre environnement par une meilleure gestion des déchets, des énergies, de l'eau. Faire du développement durable, ce n'est pas un retour en arrière mais un grand bond en avant sans altérer notre confort et notre qualité de vie ! »

AMBONNAY : « Le développement durable est un chantier si vaste qu'il peut faire peur. La mise en place d'un Agenda 21 est une bonne clé d'entrée. Une fois la complexité relative de ce dossier passée, s'ouvrent devant nous, de manière presque naturelle, des chemins de pensée et d'actions à suivre. Alors bonne route à tous ! »

**Vous êtes volontaire ?
Vous souhaitez également vous
lancer dans la démarche ?
Ou obtenir davantage
d'informations ?**

*Faites-vous connaître
auprès du Parc naturel
régional de la Montagne
de Reims !*



Maison du Parc,
Chemin de Nanteuil - 51480 Pourcy
Tél. 03 26 59 44 44 Fax. 03 26 59 41 63
contact@parc-montagnedereims.fr
www.parc-montagnedereims.fr



www.agence-jusdecifron.com



Le Guide pratique élaboré par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a pour objectif d'accompagner votre commune de manière concrète et adaptée dans la mise en place d'une démarche de développement durable.

C'est-à-dire une démarche permettant de déterminer quels objectifs et quelles actions à poursuivre et à définir pour le **bien-vivre ensemble** sur votre commune, **aujourd'hui et demain**.

Comment maintenir nos commerces ? Comment adapter nos services aux plus jeunes et aux plus âgés ? Comment réduire l'impact de nos aménagements sur l'environnement ? Comment préserver notre qualité de vie ? ... : voici des exemples de questions que chaque commune se pose. La méthode proposée dans ce Guide vise à **mettre en avant ce que vous faites déjà pour y répondre** car nous faisons déjà tous du développement durable sans le savoir ! Elle vise aussi à vous aider à réfléchir, avec les élus, les agents, les habitants, les associations ou encore les acteurs économiques, à ce qu'il conviendrait de faire pour **garantir la qualité de vie et le bien-être de tous sur votre commune, sur le long terme**.

Chacun de nous a un rôle à jouer, rejoignez le Parc naturel régional de la Montagne de Reims dans cette dynamique !

Mode d'emploi

Quatre étapes indispensables à la réalisation d'un projet de développement durable sont présentées dans ce Guide. Ces 4 étapes ont été «**testées**» par les **communes de Dizy et Ambonnay** sur une période de 6 mois.

Cette expérimentation a permis de faire **évoluer le guide**, de l'adapter au plus près des attentes des communes mais aussi de créer une «**boîte à outils**» vous donnant toutes les clés pour mener à bien **votre démarche de développement durable, pas à pas**, en fonction de **vos compétences** et de **vos besoins**.

Vous serez accompagnés dans ce travail par le **Parc naturel régional de la Montagne de Reims**. En effet, durant un an, son équipe vous guidera et vous appuiera dans la mise en œuvre des différentes étapes de la démarche.

Ce Guide pourra à nouveau être **modifié et complété grâce à vos propres expériences**. Il a vocation à être constamment enrichi (nouveaux outils, nouvelles actions,...). L'ambition est aussi de créer un «**réseau**» des communes du Parc engagées dans des démarches de développement durable afin de vous permettre d'échanger avec d'autres communes, de faire part de vos expériences et de créer des synergies !



Profitez d'ores et déjà du retour d'expérience de Dizy et d'Ambonnay !



Barbara Naveau, Maire de Dizy et...



Eric Rodez, Maire d'Ambonnay témoignent :

1. Qu'est-ce qui vous a motivé à jouer le rôle de commune « pilote » pour tester le Guide du PNR consacré à la mise en place d'une démarche de développement durable pour les communes ?

DIZY : « Depuis plusieurs années déjà, la commune de Dizy est sensibilisée au développement durable et cette thématique est présente dans les réflexions et actions menées tant en termes de fonctionnement que d'investissement. De nombreuses actions (achat de papier recyclé, produits d'entretien écologiques, gestion des espaces verts) ont déjà été engagées au sein des différents services sans forcément axer la communication dessus. Le conseil municipal élu en 2008 tenait à s'impliquer dans cette démarche mais avait du mal à trouver une méthodologie permettant de cibler les actions en faveur d'une meilleure qualité de vie à court, moyen et long terme. Le partenariat proposé par le PNR nous a permis de créer un support de communication permettant de faire savoir et inviter à faire. Il a donc semblé naturel aux élus de la commune de DIZY de répondre favorablement à l'appel lancé par le PNR pour trouver une/des communes pilotes en vue d'élaborer un guide des bonnes pratiques pour le devenir de notre société de consommation et de notre planète. »

AMBONNAY : « Il est maintenant urgent d'entamer plus qu'une seule réflexion sur ce thème. Le temps des premiers gestes, des premiers actes est arrivé. Le souhait d'être commune pilote avait un triple objectif :

- Avoir un «vrai» premier dossier à proposer à mon équipe municipal sur ce thème,
- Accompagner la mise en place d'une démarche forte vis à vis de la Charte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims,
- Etre dans l'action du PNRMR au sein d'une démarche collective. »



2. Comment s'est déroulée cette expérimentation ?

DIZY : « L'expérimentation s'est déroulée grâce au partenariat du PNR, du cabinet d'études spécialisé Aequilibrium Conseil et du comité de pilotage composé d'élus de Dizy, selon un calendrier très serré, soit sur 6 mois, incluant 1 journée complète de travail par mois, des réunions intermédiaires préparatoires, 2 réunions publiques, la création de supports de communication... »

AMBONNAY : « Un peu trop dans la rapidité (mais pas la précipitation). Nous avons (l'équipe du Parc et moi-même) joué gagnant-gagnant. Nous avons pu avancer en étant franc et souvent direct dans la gestion de ce dossier qui en fait était une découverte mutuelle (l'équipe du Parc dans l'accompagnement, pour moi dans la manière dont l'équipe municipale avec sa diversité allait réagir à ce dossier). Je pense que nous avons «mal» commencé pour «mieux» finir. La découverte de ce dossier par l'équipe a fait peur dans un premier temps avant que les acteurs ne cernent les avantages à réaliser ce travail. »



3. Qu'en avez-vous appris ? Que reprenez-vous de cette expérience ?

DIZY : « Nous avons compris que la phase diagnostic était essentielle, puisqu'elle a servi de base à l'élaboration des actions à mener à Dizy. Nous avons découvert que le sujet « développement durable » ne portait pas uniquement sur l'énergie, la pollution mais couvrait aussi un volet important social, de la petite enfance au 3^{ème} âge. »

AMBONNAY : « En résumé deux choses :

- Que tout est possible même dans les petites communes, qu'il est possible avec un peu de volonté de bouleverser le poids des habitudes,
- Que pour ce dossier en particulier, il ne faut surtout pas considérer que le résultat du travail fait en commun est un aboutissement, ce n'est en fait que le vrai point de départ vers le durable. »

